



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 1

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjointes*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH, Gabriel CARRAMUSA

N° 194/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Convention de mise à disposition Commune / TARN FIBRE, chemin des Balitrandes

La présente délibération a pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec SFR, afin d'installer un module préfabriqué d'une surface de 15m² chemin des Balitrandes. Il s'agit d'un NRO (Noeud de Raccordement Optique), module indispensable à la construction du réseau de fibre du Tarn et de Gaillac, qui accueille des éléments actifs de distribution comme par exemple des serveurs.

Cette implantation (située sur le plan annexé) est accordée contre une indemnité révisable de 375 € H.T., par an pendant toute la durée du contrat, à savoir jusqu'au 18 juin 2044.

2 annexes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci-annexée,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20201216-194-2020-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020